

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit **TRW DOT 4 Brake Fluid**

· Code du produit:

PFB425, PFB450, PFB401, PFB420, PFB420DR, PFB405, 4204450, 4204401, 4204405, PFB425ROM, PFB425GER, PFB425RUS, PFB425BUL, PFB425ENG, PFB425FRA, PFB425POL, PFB425POR, PFB450CE, PFB450SE, PFB450RE, PFB401CE, PFB401SE, PFB401RE, PFB104i2, PFB405CE, PFB405SE, PFB405RE, PFB420AE, PFB420DRAE, PFB401AP, PFB405AP, PFB425AP, PFB450AP, PFB480AP, PFB425MXC, PFB450MXC, PFB490MXC, PFB455.SQ, PFB104, PFB104i

· **UFI:** A300-P0FG-F00J-G0S1

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Liquide de frein

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

ZF Services France S.A.S
Rue Henri Poincaré 3-11
FR-92160 Antony
Tel +33 1 70 74 78 00
Fax +33 1 70 74 78 05
<https://www.zf.com>

· Service chargé des renseignements :

Téléphone : +49 7541 77 0

Adresse e-mail de la personne compétente pour la fiche de données de sécurité :

reach@dekra.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München
Tel: +49 (0) 89 -19 240 (24 h)
Informations en allemand et en anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Tris[2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl] orthoborate

· **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

Il existe des résultats d'analyse pour ce produit ou un produit de composition similaire, qui ne montrent qu'une irritation mais pas de corrosion des yeux. Ce produit est classifié et marqué conformément aux résultats d'analyse.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants


· **3.2 Mélanges**

· **Description :**

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

Des produits anti-oxydation et anticorrosion ont été ajoutés.

· **Composants contribuant aux dangers:**

<p>CAS: 143-22-6 EINECS: 205-592-6 Reg.nr.: 01-2119475107-38-X</p>	<p>2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol  Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 30 % Eye Irrit. 2; H319: 20 % ≤ C < 30 %</p>	<p>≥ 25 - < 30%</p>
--	---	------------------------

(suite page 3)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 2)		
CAS: 30989-05-0 EINECS: 250-418-4	Tris[2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl] orthoborate ⚠ Repr. 2, H361	25 - 50%
CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2 Reg.nr.: 01-2119457857-21-X	2,2'-oxydiéthanol ⚠ Acute Tox. 4, H302	2,5 - 10%
CAS: 9004-77-7	Butylpolyglykol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≥ 2,5 - < 10%
CAS: 111-77-3 EINECS: 203-906-6 Reg.nr.: 01-2119475100-52-X	2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol ⚠ Repr. 2, H361d	< 2,5%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44-X	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	< 2,5%

• **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Indications générales** :
Autoprotection du secouriste d'urgence
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** :
Laver à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux** :
Laisser ouvert les paupières et les rincer au moins 15 minutes avec de l'eau propre et courante.
En cas de maux persistants consulter un médecin.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Faire boire de l'éthanol (par exemple un verre de spiritueux à 40 %vol)
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Risques** Danger d'atteinte des reins.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction**:
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.
Formation des mélanges combustibles des vapeurs avec de l'air possible.

(suite page 4)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 3)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.
Refroidir des récipients en danger avec jet d'eau atomiseur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter le contact avec le produit.
Veiller à une aération suffisante
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Compléter par un nettoyage à l'eau.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter le dégagement d'aérosols.
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Un produit brûlant développe des vapeurs combustibles
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Stocker à sec
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Liquide de frein

FR
(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 4)

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

VME: valeur limite de moyenne d'exposition

VLE: valeur limite d'exposition professionnelle (court terme)

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values, valeur limite du lieu de travail à caractère indicatif de la Union européenne

111-77-3 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol		
VLEP (France)	Valeur à long terme: 50,1 mg/m ³ , 10 ppm R2, risque de pénétration percutanée	
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 50,1 mg/m ³ , 10 ppm Peau	
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
VLEP (France)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 68 mg/m ³ , 10 ppm	
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm	
· DNEL		
143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol		
Oral	DNEL (consumer, long-term, systemic)	2,5 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (worker, long-term, systemic)	50 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	25 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (worker, long-term, systemic)	195 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	117 mg/m ³ (homme)
111-46-6 2,2'-oxydiéthanol		
Dermique	DNEL (worker, long-term, systemic)	43 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	21 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (worker, long-term, systemic)	44 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	12 mg/m ³ (homme)
	DNEL (worker, short-term, local)	60 mg/m ³ (homme)
111-77-3 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol		
Oral	DNEL (consumer, long-term, systemic)	7,5 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (worker, long-term, systemic)	2,22 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consumer, short-term, systemic)	1,33 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (worker, long-term, systemic)	50,1 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	30,1 mg/m ³ (homme)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	DNEL (consumer, long-term, systemic)	1,25 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (worker, long-term, systemic)	20 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	10 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (worker, long-term, systemic)	67,5 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	34 mg/m ³ (homme)

(suite page 6)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 5)

	DNEL (worker, short-term, local)	101,2 mg/m ³ (homme)
	DNEL (worker, long-term, local)	67,5 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, short-term, local)	50,6 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, long-term, local)	34 mg/m ³ (homme)

· PNEC**143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol**

PNEC aqua (freshwater)	1,5 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,15 mg/L (.)
PNEC STP	500 mg/L (.)
PNEC soil	0,45 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	5,77 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,13 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	5 mg/L (.)
PNEC oral	111 mg/kg food (.)

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

PNEC aqua (freshwater)	10 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	1 mg/L (.)
PNEC STP	199,5 mg/L (.)
PNEC soil	1,53 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	20,9 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	10 mg/L (.)

111-77-3 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol

PNEC aqua (freshwater)	12 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	1,2 mg/L (.)
PNEC STP	10.000 mg/L (.)
PNEC soil	2,44 mg/kg soil dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	12 mg/L (.)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

PNEC aqua (freshwater)	1 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,1 mg/L (.)
PNEC STP	200 mg/L (.)
PNEC soil	0,4 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	4 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,4 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC oral	56 mg/kg food (.)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 6)

Eviter tout contact avec les yeux

Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

Filtre A/P2.

Protection des mains : Porter des gants de protection par exemple en caoutchouc nitrile.**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.**

- | | |
|--|--|
| • Couleur : | ambré |
| • Odeur : | douce |
| • Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| • Point de fusion : | < -50 °C (SAE J 1703) |
| • Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | > 260 °C (SAE J 1703) |
| • Inflammabilité | Non applicable. |
| • Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| • inférieure : | Non déterminé. |
| • Point d'éclair : | > 100 °C (IP 35) |
| • Température d'auto-inflammation | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| • Température de décomposition : | Non déterminé. |
| • SADT | |
| • pH à 20 °C | 7 - 10,5 (SAE J 1703) |
| • Viscosité : | |
| • Viscosité cinématique | Non déterminé. |
| • dynamique à 20 °C: | 7 mPas (ASTM D 445) |
| • Solubilité | |
| • l'eau : | entièrement miscible |
| • Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | < 2 log POW |
| • Pression de vapeur à 20 °C: | < 2 hPa |
| • Densité et/ou densité relative | |
| • Densité à 20 °C: | 1,02 - 1,07 g/cm ³ (DIN 51757) |

(suite page 8)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 7)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation :	> 300 °C (ASTM D 286)
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	13,8 %
· VOC Suisse	2,40 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Formation possible de peroxyde
Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
- **10.4 Conditions à éviter** Les liquides de frein ne devraient jamais être mélangés à d'autres substances.
- **10.5 Matières incompatibles:** Eviter le contact avec des oxydants forts.

(suite page 9)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 8)

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

• **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol		
Oral	LD50	5.170 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.540 mg/kg (lapin)
111-46-6 2,2'-oxydiéthanol		
Oral	LD50	16.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.300 mg/kg (lapin)
111-77-3 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol		
Oral	LD50	7.128 mg/kg (souris) (OECD 201)
Dermique	LD50	9.404 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC0	> 1,2 mg/l/6h (rat) (OECD 403)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	LD50	5.660 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (lapin)

• **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

• **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :**Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

Il existe des résultats d'analyse pour ce produit ou un produit de composition similaire, qui ne montrent qu'une irritation mais pas de corrosion des yeux. Ce produit est classifié et marqué conformément aux résultats d'analyse.

Toxicité par administration répétée

Une administration répétée peut entraîner une atteinte des reins.

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 9)

143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol		
Oral	NOAEL (90d)	250 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
Dermique	NOAEL (90d)	4.000 mg/kg bw/day (rat)
111-46-6 2,2'-oxydiéthanol		
Oral	NOAEL (90d)	300 mg/kg bw/day (rat)
	NOAEL (28d)	936 mg/kg bw/day (rat) (OECD 407)
Dermique	NOAEL (28d)	3.549 mg/kg bw/day (souris)
111-77-3 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol		
Oral	NOAEL (28d)	900 mg/kg bw/day (rat) (OECD 407)
Dermique	NOAEL (90d)	40 mg/kg bw/day (cochon d'Inde) (OECD 411)
Inhalatoire	NOAEC (90d)	> 1.060 mg/m ³ (rat) (OECD 413)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	NOAEL (90d)	250 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
Dermique	NOAEL (90d)	2.000 mg/kg bw/day (rat) (OECD 411)
Inhalatoire	NOAEC (90d)	94 mg/m ³ (rat) (OECD 413) Vapeur

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Repr. 2

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique :**

143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol	
EC50	2.210 mg/l/48h (Daphnia magna)
LC50	2.400 mg/l/96h (Pimephales promelas) 2.200 - 4.600 mg/l/96h (Leuciscus idus) (DIN 38412-15)
EC50 (statique)	> 612,6 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)
111-46-6 2,2'-oxydiéthanol	
EC50 (statique)	> 10.000 mg/l/24h (Daphnia magna) (DIN 38412-11)
LC50 (dynamique)	75.200 mg/l/96h (Pimephales promelas)
111-77-3 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	
EC50 (statique)	1.192 mg/l/48h (Daphnia magna)
EC50 (statique)	> 1.000 mg/l/96h (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
LC50 (statique)	5.741 mg/l/96h (Pimephales promelas)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
EC50 (statique)	> 100 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50 (statique)	> 100 mg/l/96h (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
LC50 (statique)	1.300 mg/l/96h (Lepomis macrochirus) (OECD 203)

(suite page 11)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 10)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **Autres indications** : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT**: Non applicable.
 - **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

Catalogue européen des déchets

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 01 00	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08)
16 01 13*	liquides de freins
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP10	Toxique pour la reproduction

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Emballages purifiés doit être alimenter au cycle des matériaux recyclable.
- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **DOT, ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT** néant

(suite page 12)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 11)

· ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 54

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre): peu polluant

(suite page 13)

—FR—



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.09.2021

Nom du produit TRW DOT 4 Brake Fluid

(suite de la page 12)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.

· Service établissant la fiche technique :

- ▶ **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· Numéro de la version précédente: 9**· Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR